

NOTE DE REVUE DE RAP POUR LES OPERATIONS DU SECTEUR PUBLIC

1. DONNÉES DE BASE			
a. Données du projet			
Titre du projet : Projet d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en Milieu Rural dans les régions de Maradi, Tahoua, Tillabéri			
Code du projet: P- NE-EA0-007	Numéro du prêt : Don FAD No 2100155009266 and Don IAEAR No. 5800155000051		
Type de projet : Prêt Don	Secteur: Eau et Assainissement		
Pays: Niger	Catégorisation environnementale (1-3) :2		
Étape du traitement	Évènement clés (prêt)	Date de décaissement et de clôture (prêt)	
Date d'approbation : 21/02/2007	Montants annulés : UC No 2100155009266 : 120.769,72 No 5800155000051 : 2.916.623,14	Date initiale de décaissement :	
Date de signature : 20/04/2007	Financement complémentaires : n/a	Date initiale de clôture : 31/12/2010	
Date d'entrée en vigueur : 20/04/2007	Restructuration : n/a	Délai révisé du décaissement :	
Date d'entrée en vigueur du 1 ^{er} décaissement : 25/05/2007	Prorogations (préciser les dates) : 31/12/2011 - 30/11/ 2012 - 31/12/2013 - 31/12/2014	Date de clôture révisée : 31/12/2014	
Date réelle du 1 ^{er} décaissement : 04/02/2008			
b. Sources de financement			
Sources de financement (MUC)	Montant approuvé (MUC) :	Montant décaissé (MUC) :	Pourcentage décaissé (%) :
Don FAD No 2100155009266	3,00	2,88	96,0
Don IAEAR No. 5800155000051	9,90	6,98	70,5
Gouvernement :	1,22	0,86	70,2
Bénéficiaires	0,47	0,44	93,0
Autres (ex. Cofinanciers) :	n/a	n/a	
TOTAL :	14,59	11,16	76,5
Cofinanciers et autres partenaires extérieurs : AFD (Performance de financement non couvert par le RAP)			
Organisme(s) d'exécution et de mise en œuvre : Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification (MHELCD)			
c. Responsable du projet au sein de la Banque			
Fonction	A l'approbation		A l'achèvement
Directeur régional	n/a		B. Abdellatif
Directeur sectoriel	G. Mbesherubusa		M. El Azizi
Responsable sectoriel	M. Doumbia		K. Ba
Coordinateur d'activités	K. Ba		E.A. Mbaye
Coordonnateur d'activités suppléant	n/a		n/a
Chef de l'équipe du RAP			B. Cisse
Membres de l'équipe du RAP			E.A. Mbaye
d. Données des Rapports			
Date du RAP : 8 juin 2015			
Dates de la mission du RAP :	De : 3 juin 2015		Au : 13 juin 2015
Date de RAP-EVN : 3 août 2017			
Évaluateur 1 : A. Ghzala		Évaluateur 2 : A. Titikpeu	

2. DESCRIPTION DU PROJET

a. Bien-fondé du projet et Impacts attendus:

Décrire brièvement et de façon précise le bien-fondé du projet/programme (problème/question devant être traité), les impacts attendus et les bénéficiaires visés (ceux directement ou indirectement affectés). Mettre en évidence tous les changements apportés en cours d'exécution.

Au moment de l'évaluation du projet en 2006, Le niveau d'accès aux services d'alimentation en eau potable et d'assainissement au Niger était parmi les plus faibles en Afrique. Les taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement en milieu rural se situaient respectivement à 59% et 5%. Cette situation avait une incidence très néfaste sur la santé des populations rurales et pouvait hypothéquer les progrès économiques du pays dont environ 78 % de la population vivait en milieu rural. En effet, les maladies d'origine hydrique et celles liées à une insuffisance d'hygiène et d'assainissement occupaient la première place en matière de morbidité et de mortalité au Niger et la connaissance par la population des facteurs favorisant ces maladies restait aléatoire.

Sur la base des principes de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), le Gouvernement nigérien a adopté, en novembre 2003, la Stratégie de Développement Rural (SDR) qui constitue le cadre de référence unique pour toute intervention publique dans le secteur rural. Suite à la définition des plans d'action de la SDR en décembre 2005, le Gouvernement a entamé l'élaboration du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PNAEPA) pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). L'objectif de ce programme était de porter le taux de desserte en eau potable à 65 % en 2009 et 80 % en 2015. Pour la proportion de la population ayant accès aux services adéquats d'assainissement passera de 5 % à 50% en 2015 et la proportion de la population pauvre devait évoluer de 66% en 2004 à 52 % en 2015.

Le projet s'inscrivait dans le cadre de l'Initiative Alimentation en Eau Potable et Assainissement (AEPA) de la Banque en milieu rural, qui visait à contribuer à la réduction de la pauvreté des populations rurales. Cette initiative vise à contribuer à couvrir les besoins en eau potable et en assainissement à hauteur respectivement de 68% et 25% en 2010 et 80% et 50% en 2015 en s'appuyant sur : i) une plus forte mobilisation de ressources financières afin de promouvoir et de soutenir les initiatives locales de financement des services d'AEPA en milieu rural ; ii) la mise en place et l'utilisation des mécanismes accélérés de préparation et de réalisation des interventions afin d'activer les programmes nationaux d'AEPA en milieu rural; iii) la mise en œuvre, avec la participation des bénéficiaires et notamment des femmes, des projets destinés à étendre et consolider durablement la couverture des services d'AEPA dans les zones rurales, en utilisant l'approche par la demande ; et iv) la promotion des technologies simples et appropriées.

Les impacts attendus des résultats du projet devaient contribuer à la réduction de la pauvreté par la réduction de moitié de la population rurale ne disposant pas d'eau potable et de services adéquats d'assainissement et l'augmentation des revenus des populations rurales à l'horizon 2015.

b. Objectifs et Effets attendus:

Décrire de façon concise et claire les objectifs prévus, les effets relatifs ciblés et les bénéficiaires visés, en mettant en évidence d'éventuelles modifications/révisions.

Le projet a pour but de contribuer à l'amélioration des conditions socio-économiques et sanitaires des populations rurales. Spécifiquement, il a pour objectif de i) améliorer l'accès au service d'alimentation en eau potable et d'assainissement familial et public, dans 3 régions (Maradi Tahoua et Tillabéri) ; et ii) contribuer au renforcement du pouvoir de gestion de femmes dans le secteur de l'eau et d'assainissement. Les effets attendus devaient être comme suit : (i) Amélioration de l'accès à l'eau potable dans les régions de Tahoua, Maradi et Tillabéri; (ii) Amélioration de l'accès aux services d'assainissement dans les

concessions, écoles et les centres de santé dans les trois régions; et (iii) Amélioration des conditions socioéconomiques des femmes.

c. Produits et bénéficiaires visés:

Décrire clairement et de manière concise les extrants attendus et bénéficiaires relatifs ciblés, en mettant en évidence d'éventuelles révisions.

Les produits attendus du projet devaient être: (i) 4.769 nouvelles latrines familiales et bacs à laver munis de dispositifs lave-mains; (ii) 90 nouvelles latrines multi-compartiments, construites au niveau des infrastructures publiques villageoises (marchés, écoles, centre de santé et autres lieux publics) ; (iii) 150 maçons et 150 maîtres d'écoles formés ; (iv) 300 relais féminins mis en place pour l'hygiène au niveau des villages; (v) 210 nouveaux forages dont 10 profonds réalisés et 43 réhabilités ; (vi) 30 nouveaux systèmes d'AEP construits, y compris châteaux d'eau ; (vii) 30 Associations des Usagers de l'Eau (AUE) et 223 Comités de Gestion de Points d'Eau (CGPE) mis en place, animés et formés à la gestion et à l'entretien des points d'eau ; (viii) 30 gérants privés et 45 conducteurs de forages formés et ; (ix) 4 campagnes de formation, animation et sensibilisation réalisées dans les trois régions concernées par le projet.

Sa réalisation permettra de contribuer à la satisfaction des besoins en infrastructures d'eau et d'assainissement pour environ 800.000 personnes dont 146.000 directement concernés par l'eau potable, 86.000 par l'assainissement familial (environ 14.300 ménages) et la totalité de la population par les ouvrages d'assainissement public.

d. Principales activités/Composantes:

Décrire clairement et de manière concises les principales activités/composantes, y compris les éventuelles révisions.

Les principales activités du projet devaient comprendre les composantes suivantes :

- A) **Composante A : Développement des Infrastructures de Base d'AEPA** devant inclure:
 - i. Approvisionnement en eau potable dans villages du projet;
 - ii. Assainissement familial et public des villages du projet;
 - iii. Contrôle et supervision des travaux et campagnes d'Information, Education et Communication (IEC) du projet ;

 - B) **Composante B : Appui Institutionnel aux Structures Intervenant dans Le projet** afin de:
 - i. Doter les services de matériel informatique et technique;
 - ii. Assurer une indemnité au personnel des agences d'exécution sur le terrain;
 - iii. Faciliter les déplacements des experts sur le terrain (perdiems), afin d'assurer un suivi plus fréquent et plus efficace des travaux.

 - C) **Composante C : Gestion du Projet** devant contenir:
 - i. Coordination générale du projet;
 - ii. Audit de ses comptes.
-

3. ÉVALUATION DES PERFORMANCES DU PROJET (APPRÉCIATION DE L'ÉVALUATEUR)

PERTINENCE

a. Pertinence de l'objectif de développement du projet :

Évaluation de la pertinence ex-ante et ex-post (y compris pendant la mise en œuvre). La pertinence de l'objectif de développement (à l'évaluation ex-ante et au moment de la post-évaluation) en termes d'alignement avec les priorités de développement du pays et les besoins de bénéficiaires (y compris tout ajustement ayant été apporté au projet au cours de sa mise en œuvre), les stratégies sectorielles applicables de la Banque, la stratégie pays ou régionale de la Banque et les priorités générales de la Banque. L'évaluation de la pertinence consistera à examiner également dans quelle(s) mesure(s) l'objectif de développement a été clairement indiqué et axé sur les effets ainsi que le réalisme des effets escomptés dans le contexte du projet.

La revue confirme que la pertinence de l'objectif de développement du projet est très satisfaisante (4).

La question de l'eau et de l'assainissement figurait aux premiers rangs en termes de priorité du Gouvernement dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) et la Stratégie de Développement Rural (SDR) qui constituait le cadre de référence unique pour toute intervention publique dans le secteur rural.

Le projet s'inscrivait dans le cadre du Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA) dont l'objectif était de porter le taux de desserte en eau potable à 80 % et en assainissement à 50% en 2015. Ce qui constituait une contribution majeure à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour Développement (OMD) dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et des objectifs de la Vision Africaine de l'Eau.

Il s'inscrivait également dans le cadre de l'Initiative de la Banque sur l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement en milieu rural.

b. Pertinence de la conception du projet (de la phase d'approbation à l'achèvement)

L'évaluateur devrait apprécier la pertinence de la conception du projet indépendamment de l'évaluation faite dans le PCR. Il commentera la conclusion du RAP sur cette section, et apportera un jugement sur la pertinence de la conception du projet, couvrant le bien-fondé de la conception du projet et l'opportunité des ajustements éventuels, aux solutions techniques pour garantir la réalisation des résultats escomptés (chaîne de résultats), l'adéquation de l'évaluation des risques, les mesures de protection environnementales et sociales, et les dispositions de mise en œuvre. Pour les Opérations d'Appui aux Programmes (OAP), l'évaluateur examinera la pertinence des mesures préalables, du dialogue sur les politiques et du niveau auquel l'opération aurait pu être davantage en faveur des pauvres dans sa conception.

La revue valide que la pertinence de la conception du projet (de la phase d'approbation à l'achèvement) est satisfaisante (3).

La conception du projet répondait à la nécessité de mettre à la disposition des populations rurales de l'eau potable en quantité suffisante et des infrastructures sanitaires adéquates, afin de permettre aux adultes en bonne santé de se consacrer à d'autres activités économiques et aux enfants, particulièrement les jeunes filles, de fréquenter l'école de manière assidue.

Pour ce faire il a été prévu la réalisation de latrines familiales avec des bacs à laver et des dispositifs lave-mains, des latrines multi-compartiments au niveau des infrastructures publiques villageoises (marchés, écoles, centre de santé et autres lieux publics), des réseaux de Mini-AEP, de nouveau forages équipés de pompes à motricité humaine et la réhabilitation d'anciens forages.

Des dispositions ont été prises en vue de promouvoir l'assainissement collectif et individuel à travers des campagnes d'IEC pour un changement de comportement en faveur des bonnes pratiques d'hygiène, la formation des maçons, des maîtres d'écoles et des relais féminins. Dans le souci de garantir la pérennité des ouvrages, le projet avait prévu la mise en place et la formation des Comités de Gestion de Points d'Eau

(CGPE) et des Associations des Usagers de l'Eau (AUE) et des campagnes d'animation et de sensibilisation des populations.

Malheureusement pour la région de Tahoua, il a été constaté suite à la réalisation des forages une teneur en fer au-delà de la norme OMS.

EFFICACITE

c. Efficacité dans la réalisation des effets (réalisations):

Évaluation du niveau d'atteinte des résultats escomptés (à partir du cadre logique) en se basant sur le dernier rapport sur l'État d'Exécution et les Résultats (EER) et en utilisant des éléments de preuves (données probantes) directs et indirects sur les réalisations ou les réalisations attendues. En absence de données suffisantes (comme preuves directes), des éléments de preuves indirectes (comme les extrants et des processus pertinents de la chaîne de causalité) devraient être utilisés en particulier dans l'évaluation de la mesure dans laquelle les résultats/objectifs devraient être atteints. L'absence de données suffisantes pour évaluer l'efficacité doit être indiquée (et décrite en détail au niveau de la qualité du RAP). La notation du RAP devrait également être indiquée dans cette section.

La revue confirme que l'efficacité dans la réalisation des effets est satisfaisante (3).

Les effets enregistrés après la réalisation du projet sont les suivantes en comparaison avec les prévisions :

Amélioration de l'accès à l'eau potable dans les régions de Maradi, Tahoua et Tillabéri : le taux d'accès à l'eau potable s'est situé, après la réalisation du projet, à 50,1%, 44,3% et 50,8% respectivement à Maradi, Tahoua et Tillabéri contre des objectifs de 51,31%, 42,62% et 50,63%; soit un taux de réalisation de 97,6%, 104% et 100,3% respectivement à Maradi, Tahoua et Tillabéri. Le projet a permis d'alimenter durablement en eau potable 174 020 personnes supplémentaires dont plus de 52% de femmes, dans les trois régions.

Amélioration de l'accès aux services d'assainissement dans les ménages et les infrastructures publiques dans les trois régions : D'après les données de l'enquête Conditions de Vie des Ménages et Agriculture/INS 2012, l'accès aux services d'assainissement dans les ménages a atteint 7,22% contre un objectif fixé à 5,04% soit un taux de réalisation de 143%. Le projet a permis l'accès à l'assainissement à environ 37 000 personnes dont 30 000 pour l'assainissement familial et 7 000 pour l'assainissement public.

Amélioration des conditions socioéconomiques des femmes dans les trois régions : Le projet a contribué à une baisse des maladies d'origine hydrique, à l'allègement du temps de corvée d'eau, et à la formation de 356 relais féminins trésorières et fontainières au sein des Comités de Gestion des Points d'Eau (CGPE) et Associations des Usagers du Service Public de l'Eau (AUSPE).

Aucun détail n'a été fourni par le RAP en ce qui concerne le taux de prévalence des maladies hydriques bien que des objectifs aient été fixés dans le cadre logique du projet.

d. Efficacité dans la production des extrants:

Évaluer le niveau de réalisation des extrants (y compris pour les prêts programmes le niveau d'exécution des mesures complémentaires nécessaires à leur mise en œuvre, notamment la sensibilisation du public, dialogue sur les politiques et de disposition institutionnelles par exemple). Pour ce faire, l'évaluateur doit porter son jugement sur la base des résultats du dernier rapport sur l'État d'Exécution et les Résultats (EER) du projet. Il indiquera, en se basant sur des preuves, le degré de couverture et de discussion par le RAP des extrants du projet (prévus-réels) ainsi que les raisons d'éventuels écarts.

La revue confirme que l'efficacité du projet dans la réalisation des extrants est satisfaisante (3).

Le RAP n'a pas couvert les réalisations du financement AFD pourtant détaillé dans le rapport d'évaluation du projet (REP).

Les différents extrants sont résumés dans la Table en comparaison avec les prévisions établies à l'évaluation.

Produits	Objectifs	Réalisés	Commentaires
Produits 1 : Ouvrages d'AEP réalisés et réhabilités	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 200 Forages dans les régions de Maradi et Tahoua; ✓ 10 forages profonds dans la région de Tahoua; ✓ 30 réseaux d'AEP dans les 3 régions; ✓ 43 forages équipés de PMH réhabilités dans la région de Tillabéri. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 200 Forages dans les régions de Maradi et Tahoua; ✓ 10 Forages profonds dans la région de Tahoua; ✓ 30 réseaux d'AEP dans les 3 régions; ✓ 43 forages équipés de PMH réhabilités dans la région de Tillabéri. 	Tous les ouvrages d'AEP prévus ont été réalisés
Produits 2 : Matériel de pompage et matériel technique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 243 PMH installées ✓ Matériel technique acquis 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 243 PMH installées ✓ Matériel technique non acquis 	100% des PMH réalisé Matériel = sondes, ph mètres, chronomètres, GPS et scléromètres
Produits 3 : Ouvrages d'assainissement réalisés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 3,000 latrines familiales dans les régions de Maradi et Tillabéri; ✓ 1,769 latrines familiales dans la région de Tahoua; ✓ 3,000 dispositifs lave-mains et bacs à laver installés dans les régions de Maradi et Tillabéri; ✓ 40 latrines publiques réalisées dans les régions de Maradi et Tillabéri; ✓ 49 latrines publiques dans la région de Tahoua 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 3,402 latrines familiales dans les régions de Maradi et Tillabéri; ✓ Non réalisé ✓ Réalisé à 90% (2,700 dispositifs lave-mains et bacs à laver installés) ✓ Réalisé à 50% (20 latrines) ✓ Réalisé à 100% 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 113%. de l'objectif réalisé. ✓ Contrat du consultant sur Fonds AFD terminé en 11/ 2011; ✓ Contrat résilié car travaux en retard; ✓ Travaux en retard et contrat résilié.
Produits 4 : Personnels des institutions chargées de la gestion et de la planification du secteur sensibilisés et formés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 30 AUSPE mises en place ✓ 223 CGPE mis en places à Maradi et Tillabéri ✓ 30 Gérants privés formés mises en places dans les 3 régions ✓ 300 relais féminins formés dans les régions de Maradi et Tillabéri ✓ 150 maçons formés dans les régions de Maradi et Tillabéri ✓ 150 maîtres d'écoles formés dans les régions de Maradi et Tillabéri ✓ 45 conducteurs de forages formés 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 20 AUSPE mise en place à Maradi et Tillabéri; ✓ Réalisé à 100%. ✓ Réalisé à 100%. ✓ 356 relais féminins formés à Maradi et Tillabéri ✓ 200 maîtres d'écoles formés ✓ Réalisé à 100%. ✓ Réalisé à 100%. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 67% réalisé. Pas d'information sur la région Tahoua. ✓ 119% réalisé ✓ 133 % réalisé
Produits 5 : Installation des	19 Unités de déferrisation d'eau dans la région de Tahoua	Non réalisé	Non prévues initialement devaient être financées par les reliquats mais

unités de déferrisation d'eau.			l'entreprise n'a pas pu mettre en place la caution de l'avance de démarrage et la mobilisation de son personnel.
--------------------------------	--	--	--

e. Résultats de développement du projet:

Évaluer les progrès que le projet a réalisés dans le sens de l'atteinte de son objectif de développement devrait conduire à une note qui combine les notations établies pour les effets et les produits suivant une méthodologie recommandée dans la Note d'orientation du personnel en matière de préparation des RAP et de notation (pour plus de détails, voir lignes directrices au personnel sur l'établissement de rapport sur l'état d'exécution et les résultats (EER) des opération du secteur public).

La revue confirme que les réalisations en vue d'atteindre l'objectif de développement du projet sont satisfaisantes (3), la note attribuée par le RAP étant 2.5 sans explication partielière.

La notation découle de celles établies pour les effets et les produits selon la méthodologie de la Note d'Orientation du Personnel en Matière de Préparation des Rapports d'Achèvement de Projet et de Notation (Août 2012) pour évaluer les progrès que le projet a réalisés dans le sens de l'atteinte de son objectif de développement.

f. Bénéficiaires:

En se basant sur des éléments à preuve, l'évaluateur portera son jugement sur le réalisme du nombre total de bénéficiaires que le projet à couvert par catégorie et par sexe.

Il y'a contradiction de chiffres de bénéficiaires tels qu'annoncés par le RAP.

D'après la Section B-2 du RAP (Établissement de rapports sur les effets), l'amélioration de l'accès à l'eau potable est environ 100% des objectifs et l'amélioration de l'accès aux services d'assainissement dans les ménages a atteint 143% des objectifs.

Par contre, dans la Section B-5 (Bénéficiaires), le RAP indique que seuls 74% des objectifs ont été atteints en ce qui concerne l'amélioration de l'accès à l'eau potable et 47% pour l'accès aux services d'assainissement.

Selon les indications du rapport de l'évaluation du projet (REP) et l'efficacité dans la production des extrants, les améliorations de l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement devaient atteindre plutôt 100% et 143% respectivement.

Précisons que le projet a permis d'alimenter durablement en eau potable 174 020 personnes supplémentaires dont plus de 52% de femmes, dans les trois régions.

Il résulte également l'accès à l'assainissement à environ 37,000 personnes dont 30,000 pour l'assainissement familial et 7,000 pour l'assainissement public.

g. Effets imprévus additionnels (positifs et négatifs, pas pris en compte dans le cadre logique):

Ils comprennent le genre, le changement climatique, les questions sociales et socio-économiques. Evaluer le degré d'importance des résultats additionnels et importants énoncés ou non couverts par le RAP. La revue devra également se prononcer sur la couverture par le RAP de ces résultats.

Le RAP a cité les 2 effets imprévus additionnels négatifs suivants:

Institutionnel :

La fin des prestations en 2011 du Bureau d'études recruté par l'AFD pour la région de Tahoua, n'a pas permis d'assurer le suivi-contrôle de réalisation des 1769 latrines familiales sur financement BAD

Technique :

La forte teneur en fer constatée au niveau des 19 forages de la région de Tahoua

EFFICIENCE

h. Respect du calendrier :

Évaluer dans quelle mesure le calendrier d'exécution initial du projet a été respecté en se basant sur une comparaison de la durée prévisionnelle et de la durée réelle d'exécution, à compter de la date d'entrée en vigueur. Pour les prêts programmes les décaissements à temps des tranches sont évalués suivant cette même méthodologie.

Le projet devait être exécuté sur une période de 36 mois, à partir de janvier 2007. Le projet a effectivement démarré ses activités en septembre 2007 et la clôture du projet est intervenue le 31 décembre 2014, soit un délai d'exécution de 87 mois enregistrant ainsi un retard de 51 mois dû (i) au délai nécessaire pour la satisfaction des conditions de 1er décaissement ; (ii) à la lenteur du processus des acquisitions des services et des travaux, (iii) au retard pour le décaissement du premier fonds de roulement; et (iv) à deux suspensions de décaissements de plus de trois ans.

En conséquence, le rapport entre délai d'exécution prévisionnel et délai réel d'exécution à compter de la date d'entrée en vigueur est 0,41.

En vertu de la Note d'Orientation du Personnel en Matière de Préparation des Rapports d'Achèvement de Projet et de Notation, la revue valide que l'efficacité du projet dans le respect du calendrier est Très insatisfaisant (1).

i. Efficacité dans l'utilisation des ressources:

Évaluer l'exécution physique (basée sur les livrables) par rapport aux ressources utilisées (basées sur les engagements cumulés) à la phase d'achèvement pour tous les bailleurs de fonds du projet (Banque, Gouvernement, et autres). Ce critère ne s'applique pas aux prêts programme, vu que souvent il n'y a pas de lien direct entre les produits et les montants décaissés.

La revue confirme que l'efficacité dans l'utilisation des ressources est satisfaisante (3).

Le projet a réalisé la plupart de ses produits dans les limites du budget disponible. (cf. méthodologie ERR).

Bien que le taux moyen de réalisation physique du projet sur celui des engagements soit supérieur à 1, des produits ont été abandonnés ou réalisés partiellement comme détaillé dans la Section '*Efficacité dans la production des extrants*'. Le taux de réalisation fourni par le RAP est 95% sans aucun détail de calcul. Globalement, le montant total décaissé est 11,16 millions UC soit 76,5 % du montant total engagé comprenant 6,98 million UC soit 70,5% du financement de l'IAEAR, 2,88 million UC soit 96% du financement FAD, 0,86 million UC soit 70,5% du financement du Gouvernement et 0,44 million UC soit 93% du financement des Bénéficiaires.

j. Analyse coût- bénéfice:

Évaluation du degré d'obtention des résultats de développement à temps, et dans quelles mesures les coûts ont été efficaces et ont été fournis de la manière la plus efficace. La notation du RAP devrait être commentée. L'évaluateur devra vérifier si les avantages du projet (réalisés ou dont la réalisation est escomptée) excèdent les coûts effectifs. Pour ce faire, les éléments de preuves/évidences se baseront essentiellement sur une comparaison entre les Taux de Rentabilité Economique (TRE) calculés lors de l'évaluation/ de la revue à mi-parcours et à l'achèvement. En commentant les notations de RAP, le degré d'utilisation des sources sur les éléments de preuves justifiant la note accordée devrait être pris en compte. L'évaluateur devra s'assurer de la validité des hypothèses de calcul et que c'est le même modèle qui a été utilisé pour les calculs des différents TRE. Pour les prêts au programme ou le cas calcul du TRE n'est pas approprié, l'évaluation pourrait se faire si cela est possible par rapport à la contribution des réformes politiques à la croissance économique. En cas d'insuffisances de preuves, une note appropriée sera ainsi attribuée.

Le taux de rentabilité économique (TRE) est estimé à l'évaluation du projet à 15,36%. Il a été actualisé à l'achèvement à 14,2%. Cette actualisation a été basée par le RAP sur les ressources mobilisées ainsi que les réalisations du projet. Le RAP n'a, cependant fourni aucun détail de calcul comparé aux données utilisées à l'évaluation.

Vues les réalisations quantitatives confirmées par l'Aide-Mémoire de la mission de supervision finale et les avantages économiques attendus de ces réalisations: disponibilité de l'eau potable dans les villages, réalisation d'ouvrages d'assainissement, réduction du temps mis à la recherche de l'eau ou d'un lieu

d'aisance ainsi que la réduction des maladies hydriques, **la revue confirme que la rentabilité économique du projet est satisfaisante (3).**

k. État d'avancement de l'exécution:

Évaluer l'appréciation du RAP sur l'état d'avancement de l'exécution (EE) à partir du dernier EER actualisé en tenant compte de l'ensemble des critères applicables à l'EE. Il s'agit notamment : i) de la conformité aux engagements (conditions du projet, sauvegardes environnementales et sociales et respect des recommandations d'audit) ; ii) des systèmes et procédures du projet (passation de marchés, gestion financière, suivi et évaluation) ; iii) de l'exécution et le financement du projet (décaissements, engagements budgétaires, financement de contrepartie et cofinancement).

Le rapport sur l'état d'exécution et sur les résultats (EER) n'a pas été joint au RAP.

La revue ne confirme pas que l'état d'avancement de l'exécution du projet est satisfaisant (3) mais la juge insatisfaisant (2).

Le RAP a confirmé que les parties prenantes du projet s'étaient globalement conformés aux engagements et que le processus de passation des marchés a été conduit de manière satisfaisante.

La Banque a été amenée à suspendre les décaissements du projet à la suite de la soumission tardive du rapport d'audit. Cette décision extrême a amené le maître d'ouvrage à respecter les engagements pris sur le plan fiduciaire.

La plupart des extrants prévus ont été réalisés avec un retard de 51 mois. Il faut cependant mentionner la non réalisation des 20 édicules publics de Tillabéri à cause de l'incapacité de l'entreprise attributaire du marché qui a été relancé et enfin resté infructueux ainsi que la non-réalisation des 1769 latrines familiales de la région de Tahoua, due à la fin des prestations du Bureau d'études chargé d'IEC et suivi-contrôle des travaux d'assainissement, recruté sur financement AFD.

DURABILITE

l. Viabilité financière:

Évaluer dans quelle mesure les mécanismes et modalités de financement (par exemples : tarifs, frais d'utilisateur, frais d'entretien, dotations budgétaires, autres contributions des parties prenantes, flux d'aide, etc.) ont été mis en place pour garantir un flux continu de bénéfices après l'achèvement du projet et assurer sa pérennité financière. Pour les prêts programmes l'évaluation devrait se focaliser sur la viabilité financière des réformes, ainsi que sur le dialogue sur les politiques de la Banque visant à promouvoir la viabilité financière des réformes.

La revue ne confirme pas que la viabilité financière est satisfaisante (3) mais la juge Insatisfaisante (2).

Le projet génère des recettes dans le cadre de la gestion des réseaux des Mini-AEP à travers la délégation du service et ces recettes serviront à l'entretien et la maintenance des ouvrages. Le RAP confirme qu'un dispositif de maintenance et d'appui-conseils aux Association des Usagers du Service Public de l'Eau (AUSPE), des Comités de Gestion des Points d'Eau (CGPE), des Communes et délégataires, a été mis en place en plus des maçons que le projet a formés aux techniques de construction de latrines familiales qui sont prises en charge par les familles. En ce qui concerne les édicules publics, ils sont gérés par les Comités de Gestion des Etablissements Scolaires (COGES) pour les écoles, et les Mairies pour ceux qui sont au niveau des gares routières et marchés.

Le principal défi à relever reste la gestion efficiente des ressources mobilisées à des fins d'entretien et de maintenance des ouvrages. Le RAP n'a fourni aucun détail ou situation financière des organismes chargés de la collecte des revenus et de l'entretien des Mini-AEP.

m. Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités:

Évaluation de la contribution du projet au renforcement des capacités institutionnelles, y compris, par exemple, par l'utilisation des systèmes nationaux – qui vont favoriser la continuité des flux d'avantages liés au projet. L'instauration ou non de pratiques améliorées de gouvernance, de compétences acquises, procédures, incitations, structures ou mécanismes institutionnels développés du fait de l'opération seront prises en compte. Pour les prêts programmes, l'approche devrait intégrer une évaluation: de la contribution au renforcement des capacités pour piloter

et gérer les processus de réformes politiques; de la mesure dans laquelle l'économie politique de la prise de décision a été propice aux réformes; de l'engagement du gouvernement en faveur des réformes; et de la manière dont la conception a renforcé l'appropriation nationale.

La revue valide que la durabilité institutionnelle et renforcement des capacités est satisfaisante (3).

Le RAP a souligné l'élaboration et l'adoption d'un Guide du Service Public de l'Eau qui définit les rôles et responsabilités des acteurs (Communes, Délégués et Services déconcentrés du MH/A). Le projet a réalisé des activités de formation sur l'entretien des ouvrages et l'éducation à l'hygiène à l'endroit des relais féminins et des maîtres d'écoles ainsi qu'aux structures (CGPE, AUSPE) aux Gérants et conducteurs de forages, impliqués dans la gestion du secteur de l'eau potable et de l'assainissement. Il a formé également des maçons aux techniques de construction des latrines familiales, formé et équipé des artisans réparateurs en plus du réseau de pièces de rechange. Ces formations ont contribué à renforcer les capacités des acteurs publics et privés et à garantir la durabilité opérationnelle.

n. Appropriation et durabilité des partenariats:

L'évaluateur détermine l'implication effective ou non, dans le projet, des parties prenantes compétentes, la promotion d'un sens d'appropriation chez les bénéficiaires (femmes et hommes confondus) et la mise en place de partenariats fructueux avec les parties prenantes compétentes (autorités locales, organisations de la société civile, secteur privé, donateurs), tel que requis pour la pérennisation des produits du projet. Pour les prêts programmes, l'évaluation devrait mesurer la capacité du gouvernement à mener le dialogue sur des politiques ainsi que le niveau d'appui de la Banque pour l'approfondissement au processus de consultation.

La revue confirme que l'appropriation et la durabilité des partenariats est satisfaisante (3).

Le RAP a souligné que les principaux partenaires impliqués dans le projet sont les structures du Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification (MHELCD), de la Direction de l'Hygiène et de l'Education pour la Santé (DHEPS), les Communes, les CGPEs, les AUSPEs, les délégués, les artisans réparateurs, les maçons, les enseignants et les relais féminins. Les groupes cibles du projet ont bénéficié des actions d'IEC et de renforcement des capacités. Ces activités ont permis des sessions de terrains pour la mobilisation de la contribution financière des bénéficiaires et l'implantation des ouvrages. Certains d'entre eux ont été associés à la réalisation de certaines activités notamment la construction des superstructures et des latrines, l'installation des pompes dans les forages et la sensibilisation des populations à l'hygiène et à l'assainissement. Ce qui a permis l'acquisition d'un savoir-faire qui pourra être capitalisé et utilisé pour assurer l'entretien des ouvrages réalisés et la sensibilisation à travers d'autres interventions. Quant aux structures du MHELCD et de la DHEPS, elles ont bénéficié d'appui en matériel informatique, matériel roulant et des moyens pour effectuer des missions de supervision.

o. Durabilité environnementale et sociale:

Evaluer le niveau d'objectivité de la notation du RAP sur la mise en œuvre effective des mesures d'atténuation/de renforcement environnemental et social du projet conformément au plan de gestion environnementale et social (PGES), la capacité des institutions et des systèmes nationaux, ainsi que la disponibilité de financements pour garantir la durabilité environnementale et sociale de l'opération. Ce critère ne s'applique qu'au projet de catégorie I & II.

La revue valide que la durabilité environnementale et sociale est satisfaisante (3).

Sur le plan environnemental, le projet est classé en catégorie 2 du fait de sa portée sanitaire et de sa taille. Les incidences environnementales mitigées identifiées à l'évaluation, ont été maîtrisées avec la mise en œuvre de mesures appropriées, notamment le suivi de la qualité des eaux à travers la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) et les Directions régionales de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Les impacts environnementaux et sociaux du projet sont significativement positifs pour les populations bénéficiaires. Ces impacts concernent : l'amélioration de la disponibilité et de la qualité de l'eau de consommation ; la réduction des maladies d'origine hydrique ; l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations rurales ; la réduction du temps consacré à la corvée d'eau, notamment pour les femmes.

4. ÉVALUATION DES PERFORMANCES DES PARTIES PRENANTES

a. Performance de la Banque:

(préparation/approbation, en partie s'assurer de la QAE: qualité de la supervision, achèvement): Fournir les observations sur l'objectivité des notations du RAP et de l'appréciation de l'emprunteur, et re-noter au besoin la performance de la Banque durant tout le cycle du projet (conception, mise en œuvre; achèvement) en se concentrant sur les indications des éléments de preuves du RAP en rapport avec l'ensemble des 7 critères définis dans la note d'orientation du RAP.

La revue confirme que la performance de la Banque est satisfaisante (3).

Le RAP considère que, selon l'emprunteur, la Banque a respecté pour l'essentiel tous les accords conclus dans le cadre du projet avec certains retards observés dans le traitement des demandes d'avis de non objection.

A l'évaluation du projet, la Banque a exploité les enseignements tirés des autres projets de même nature au Niger ayant trait à la passation des marchés et à l'efficacité en gestion financière.

Au cours de l'exécution du projet, la Banque a entrepris une mission de lancement et 9 missions de supervision soit un taux de 1,5 mission par an, ce qui est inférieur à la norme exigée. Toutefois, ces supervisions et le système de suivi rapproché ont permis de résoudre la plupart des problèmes de manière anticipative. Les recommandations des missions ont été généralement mises en œuvre par l'emprunteur. Compte tenu de la qualité des audits soumis à la Banque. Elle a suspendu les décaissements du projet à la suite de la soumission tardive et de la qualité des rapports d'audit. Cette décision extrême a amené le maître d'ouvrage à respecter, après les engagements pris sur le plan fiduciaire.

b. Performance de l'Emprunteur:

Fournir les observations sur l'objectivité des notations du RAP, et ré noter la performance de l'emprunteur durant tout le cycle du projet (conception, mise en œuvre; achèvement) en se concentrant sur les indications des éléments de preuves du RAP en rapport avec les questions définie dans la note d'orientation du RAP.

La revue confirme que la performance de l'Emprunteur est satisfaisante (3).

Le RAP rapporte que l'emprunteur a pu conduire le projet à son achèvement malgré les retards accusés. Les principales faiblesses ont été observées au niveau de la conduite du processus d'acquisition, ainsi que dans la tenue de la comptabilité et la soumission des rapports d'audits. S'agissant de la contrepartie nationale, les ressources ont été disponibles à temps. L'Unité de Coordination du Projet (UCP) s'est globalement bien acquittée de ses obligations malgré quelques faiblesses dans la gestion financière et ses conséquences néfastes sur la qualité des audits et leur réalisation en temps opportun. L'UCP a notamment systématiquement mis en œuvre les recommandations des missions de supervision de la Banque ainsi que celles des rapports d'audits effectués. Les différentes requêtes, notamment relatives aux extensions de délai et les demandes de reconstitution de fonds ont été transmises à temps.

c. Performance des autres parties prenantes:

Fournir les observations sur l'objectivité des notations du RAP, et re-noter la performance des autres parties prenantes durant la mise en œuvre et à l'achèvement) en se concentrant sur les indications des éléments de preuves du RAP en rapport avec les questions pertinents spécifiques à chaque acteurs (cofinanciers, ONG, entrepreneurs/prestataires de service etc).

La revue valide que la performance des autres parties prenantes est satisfaisante (3).

D'après le RAP, les performances des entreprises de travaux et des cabinets chargés d'IEC, du contrôle et de la surveillance des travaux sont jugées satisfaisantes pour l'essentiel.

Toutefois, une seule entreprise s'est trouvée dans l'incapacité de terminer ses travaux, ce qui a conduit l'organe d'exécution à résilier le marché.

5. SYNTHÈSE SUR LA PERFORMANCE GLOBALE DU PROJET/ PROGRAMME

a. Evaluation globale:

Résumé de l'évaluateur sur la performance globale du projet/programme sur la base des quatre volets clés du RAP (Pertinence, Efficacité, efficacité et Durabilité), et en cas de différence avec le RAP, les raisons devraient être évoquées. Au cas où les éléments de preuves accessibles (à partir du RAP ou d'autres documents) à l'évaluateur sont insuffisants, alors une note partiellement satisfaisante (à réviser) devrait être donnée jusqu'à ce qu'un REPP soit réalisé.

La revue confirme que la performance globale du projet est satisfaisante (3).

A la clôture du projet, les travaux des 20 réseaux de Mini-AEP, des 210 forages et la pose de 243 PMH ont été exécutés à 100 %. Au niveau de l'assainissement les 3000 latrines familiales de Maradi et Tillabéri, les 69 édicules publics de Maradi et Tahoua ont été réalisés à 100%. Par contre, les 20 édicules publics de Tillabéri n'ont pas été réalisés par l'incapacité de l'Entreprise attributaire du marché. Il y'a eu aussi la non-réalisation des 1769 latrines familiales de la région de Tahoua. Les personnels des institutions chargées de la gestion et de la planification du secteur ont été sensibilisés et formés.

Une difficulté majeure a beaucoup affecté le bon fonctionnement du projet a été le retard pris dans la levée des réserves formulées suite au rapport d'audit non fourni dans les délais prescrits et qui ont conduit au blocage du compte spécial, jusqu'à la date de clôture du projet.

Les impacts environnementaux, sociaux et économiques du projet sont significativement positifs pour les populations bénéficiaires. Ces impacts concernent : l'amélioration de la disponibilité et de la qualité de l'eau de consommation ; la réduction des maladies d'origine hydrique ; l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations rurales ; la réduction du temps consacré à la corvée d'eau, notamment pour les femmes.

b. Conception du Suivi-évaluation, Mise en œuvre et utilisation (Appréciation de l'évaluateur):

Évaluation des dépenses prévues et réelles sur la conception, la mise en œuvre et l'utilisation du système de S&E : Conception: Dans quelle mesure le système de S&E du projet a été explicite, adéquat et réaliste pour générer et analyser des données pertinentes. ; Mise en œuvre: Dans quelle mesure des données pertinentes ont été recueillies - indications dans le RAP de la mise en œuvre du S&E et son efficacité. ; Utilisation: Degré d'utilisation des données générées pour la prise de décision et l'allocation des ressources - indications dans le RAP de l'utilisation du S&E.

La revue confirme que la performance du suivi-évaluation est très insatisfaisante (1).

A l'évaluation, la Banque ne s'est pas assurée de la mise en place d'un plan de suivi-évaluation. Elle n'a pas détaillé proprement les différentes étapes à entreprendre pour un suivi efficace de la réalisation du projet. En effet, il était indiqué simplement que le projet serait suivi à travers les rapports d'activité et des missions de supervision des bailleurs de fonds et que les rapports de suivi devraient contenir toutes les activités de la structure (budget, programmation, exécution, passation des marchés, décaissements, rapports avec les bureaux et les bénéficiaires, difficultés et recommandations).

Le RAP non plus n'a pas couvert le côté Suivi-évaluation d'une manière détaillée. Il s'est contenté d'indiquer que la Banque avait suspendu les décaissements du projet à la suite de la soumission tardive et de la qualité des rapports d'audit.

Le RAP n'a pas couvert la partie financée par l'AFD pourtant détaillée dans le REP.

6. APPRÉCIATION DE L'ÉVALUATEUR SUR LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS

Le RAP a mentionné des enseignements et des recommandations intéressantes. Les enseignements n'ont pas été formulés selon le standard du Groupe de Coopération en matière d'Évaluation¹.

La revue en a choisi les plus pertinentes et les a reformulés comme suit :

a. Enseignements tirés:

Exposé succinct d'éventuels accords/désaccords avec tout ou partie des enseignements du RAP tirés à l'issue de l'analyse de la performance du projet suivant chaque critère d'évaluation (Pertinence, Efficacité, Efficience, viabilité). Les principaux enseignements pertinents (et génériques) du RAP, reformulés et/ou nouveaux sont à énumérer ici suivant chaque critère d'évaluation. Il est recommandé de se limiter à cinq enseignements au maximum en précisant pour chaque enseignement la question clés ainsi que le public cible.

Retard dans l'exécution du projet : Le retard dans la réalisation du projet, était dû entre autres aux procédures de la Banque. Il aurait fallu tenir compte des réalités nationales pour l'estimation des délais d'exécution du projet. Il y'aurait également lieu de prendre des dispositions en vue de réduire les délais entre l'approbation et la mise en vigueur, respecter les délais prévus pour

Indicateurs relatifs à l'assainissement : Il a été constaté une non maîtrise des indicateurs relatifs à l'assainissement. A l'occasion du projet, il aurait été nécessaire de mettre en place une base de données fiable pour l'assainissement et les moyens institutionnels et financiers pour le suivi des indicateurs à l'instar de la base de données Système Informatique de Géographique du Niger/ Inventaire des Ressources hydraulique (SIGNER IRH) qui existe pour l'eau potable.

b. Recommandations:

Exposé succinct d'éventuel accords/désaccords avec tout ou partie des recommandations du RAP. Les principales recommandations (nécessitant plus d'actions par l'Emprunteur et/ou la Banque) du RAP, reformulés et/ou nouvelles sont à énumérer ici.

Pour la Banque et le Gouvernement :

Importance de l'entretien et de la maintenance : Afin d'assurer la pérennité des ouvrages nouvellement installés, il est recommandé de renforcer l'implication des communes et des directions régionales et départementales de l'hydraulique et de l'assainissement dans le suivi des pompes et ouvrages d'assainissement et de mettre à leur disposition les moyens humains et financiers nécessaires.

Demande en latrines familiale et édifices publics : A la réalisation du projet, il a été observé une non-satisfaction de la demande en latrines familiale et édifices publics. Il est recommandé de baser, à l'avenir, les différents extraits des projets sur des bases plus réalistes.

Pour le Gouvernement :

Importance du suivi par les structures centrales et régionales : Afin de s'assurer de la continuation de l'opérationnalisation du Guide des services d'AEP, il serait important de mettre à la disposition des différentes structures intervenant dans l'AEP et l'Assainissement les moyens nécessaires et les structures d'appui conseils pour leur permettre d'effectuer des missions périodiques de suivi et d'assistance technique. Il est surtout nécessaire de mettre régulièrement à jour le référentiel des ouvrages hydrauliques afin d'établir un état des ouvrages à jour.

¹ Evaluation Cooperation Group (ECG)

7. COMMENTAIRES SUR LA QUALITÉ DU RAP ET DU RESPECT DES DÉLAIS (PONCTUALITÉ)

L'évaluation de la qualité sera basée sur tout ou une partie des critères indiqués en annexe et d'autres (le cas échéant): La qualité du RAP sera jugée très satisfaisante/exemplaires (4), satisfaisante (3), peu satisfaisante (2) ou très peu satisfaisante (1). Le respect des délais d'élaboration du RAP; jugé à temps (exemplaire = 4) ou en retard /pas satisfaisant (1). Le degré de participation de l'Emprunteur, cofinancier et du Bureau extérieur de la Banque (BE), noté comme: élevé/exemplaire (4), ou substantiel/significatif (3), ou modéré (2), ou négligeable (1).

La qualité du RAP est globalement satisfaisante. Il a été préparé 6 mois après la clôture du projet.

Le RAP a bien décrit le degré de réalisation du projet avec les arguments documentés concernant les pertinences du projet, ses produits et ses effets.

La revue a, cependant, noté une incohérence du RAP quant aux bénéficiaires dans la Section B-2 et la Section B-5. D'après la Section B-2 du RAP (Établissement de rapports sur les effets), l'amélioration de l'accès à l'eau potable est environ 100% des objectifs et l'amélioration de l'accès aux services d'assainissement dans les ménages a atteint 143% des objectifs.

Par contre, dans la Section B-5 (Bénéficiaires), le RAP indique que seuls 74% des objectifs ont été atteints en ce qui concerne l'amélioration de l'accès à l'eau potable et 47% pour l'accès aux services d'assainissement.

Aucun détail n'a été fourni par le RAP en ce qui concerne taux de prévalence des maladies hydriques bien que des objectifs aient été fixés dans le cadre logique du projet.

Le RAP n'a fourni aucun détail de calcul du TRE comparé aux données utilisées à l'évaluation.

En plus, les enseignements n'ont pas été formulés selon le standard du Groupe de Coopération en matière d'Evaluation.

8. RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION

Ceci est un résumé des notations du RAP et celles d'IDEV accompagné d'éventuelles raisons de désaccords/commentaires. Pour la dernière colonne, la section appropriée de l'examen PCR devrait être rappelée pour éviter des discussions détaillées. Lorsque l'évaluateur n'est pas en mesure de valider la note du RAP pour un critère, une justification adéquate doit être fournie. En conséquence, la note globale du projet pourrait être «pareillement satisfaisant».

Critères	RAP	Revue du RAP	Raisons de désaccords/Commentaires
PERTINENCE			
Pertinence de l'objectif de développement du projet	4	4	Le projet répondait aux SRP et SDR du pays pour les interventions publiques dans le secteur rural. Il s'inscrivait dans le cadre du PN-AEPA. Il s'inscrivait également dans le cadre de l'Initiative de la Banque concernant l'eau potable et l'assainissement en milieu rural.
Pertinence de la conception du projet	3	3	La conception du projet répondait à la nécessité de mettre à la disposition des populations rurales de l'eau potable en quantité suffisante et des infrastructures sanitaires adéquates. Des campagnes d'IEC et de formation des maçons, des maîtres d'écoles et des relais féminins ont eu lieu pour un changement de comportement en faveur des bonnes pratiques d'hygiène. Il y'a eu constitution de CGPEs et de AUEs.
EFFICACITE			
Objectif de développement (OD)	3	3	Notation résultant de la méthodologie de la Note d'Orientation du Personnel en Matière de Préparation des Rapports d'Achèvement de Projet et de Notation (Août 2012).
EFFICIENCE			
Respect du calendrier	1	1	La durée initiale était prévue être 36 mois et le réel s'est fait sur 87 mois. Le rapport entre délai d'exécution prévisionnel et délai réel est 0,41.
Efficiences de l'utilisation des ressources	3	3	Le projet a réalisé la plupart de ses produits dans les limites du budget disponible. (cf. méthodologie ERR). Des produits ont été abandonnés ou réalisés partiellement comme détaillé dans la Section "Efficacité dans la production des extraits". Le taux de réalisation fourni par le RAP est 95% sans aucun détail de calcul. Le montant total décaissé est 76,5 % du montant total engagé.
Analyse coût -bénéfice	3	3	Le taux de rentabilité économique (TRE) est estimé à l'évaluation du projet à 15,36%. Il a été actualisé à l'achèvement à 14,2%. Le RAP n'a fourni aucun détail de calcul comparé aux données utilisées à l'évaluation.
État d'avancement de l'exécution (IP)	3	2	REER n'a pas été joint au RAP. Les extraits réalisés avec 51 mois de retard. 20 édicules

			publics de Tillabéri et 1769 latrines de Tahoua non réalisés.
DURABILITÉ			
Viabilité financière	3	2	Le projet génère des recettes pour la gestion des Mini-AEP. Le RAP relève que le principal défi reste la gestion efficiente des ressources mobilisées à des fins d'entretien et de maintenance des ouvrages. Le RAP n'a fourni aucun détail ou situation financière.
Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités	3	3	Il y'a un Guide du Service Public de l'Eau qui définit les rôles et responsabilités des acteurs. Le projet a réalisé des activités de formation sur l'entretien des ouvrages et l'éducation à l'hygiène. Il a formé également des maçons aux techniques de construction des latrines.
Appropriation et durabilité des partenariats	3	3	Les groupes cibles du projet ont bénéficié des actions d'IEC et de renforcement des capacités. Les structures du MHELCD et de la DHEPS ont bénéficié d'appui en matériel informatique, matériel roulant.
Durabilité environnementale et sociale	3	3	Le projet est classé en catégorie 2. Le RAP confirme que les incidences mitigées identifiées à l'évaluation, ont été maîtrisées avec la mise en œuvre de mesures appropriées, notamment le suivi de la qualité des eaux.
NOTE GLOBALE DE L'ACHEVEMENT DU PROJET	3	3	Calcul de moyenne
Performance de la Banque :	3	3	Au cours de l'exécution du projet, la Banque a entrepris 10 missions 1 de lancement et 9 de supervision soit un taux de 1,5 mission par an, ce qui est inférieur à la norme exigée. Ces supervisions ont permis de résoudre les problèmes de manière anticipative. La Banque a suspendu les décaissements du projet à la suite de la soumission tardive et de la qualité des rapports d'audit.
Performance de l'Emprunteur :	3	3	Les principales faiblesses consistaient en la conduite du processus d'acquisition, la tenue de la comptabilité et la soumission des rapports d'audits. Les ressources de la contrepartie ont été disponibles à temps. L'UCP a mis en œuvre les recommandations des missions de supervision de la Banque et celles des rapports d'audits effectués.
Performance des autres parties prenantes :	3	3	Les performances des entreprises de travaux et des cabinets chargés d'IEC, du contrôle et de la surveillance des travaux sont jugées satisfaisantes pour l'essentiel. Toutefois, une seule entreprise s'est trouvée dans l'incapacité de terminer ses travaux, ce qui a conduit l'organe d'exécution à résilier le marché.
Qualité du RAP:		3	substantiel

9. PRIORITÉ POUR DES FUTURES TRAVAUX D'ÉVALUATION : RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET, ÉVALUATION D'IMPACTS, REVUES PAR PAYS/SECTEUR OU ÉTUDES :

- Le projet s'inscrit dans une série et est adapté pour une évaluation en groupe
- Le projet est un cas de réussite
- Haute priorité pour une évaluation d'impact
- L'évaluation de performance est nécessaire pour des revues par secteur/pays
- Haute priorité pour une étude ou évaluation thématique ou spéciale (à spécifier)
- Le REPP est nécessaire en raison d'une validation incomplète des notations.

Principaux domaines d'intérêt dans les futurs travaux d'évaluation:

- a) Évaluation de performance nécessaire pour des revues par secteur/pays
- b) Évaluation de groupe (opérations d'appui institutionnel)
- c) Évaluation thématique (appui budgétaire ou réforme dans la gestion des finances publiques)

Action de suivi par IDEV:

Identifier des opérations du même groupe ou du même thème ; organiser un travail ou une mission de consultation permettant les travaux a), b) ou/et c).

Vérification par le Chef de Division

Approbation du Directeur

Sources de données pour la validation:

- Chargé du projet/Personnel de la Banque interviewé/contacté (en personne, par téléphone ou par courriel)
- Documents/rapports et base de données

Pièce jointe:

- Fiche de validation des notations de performance de la Note de revue de RAP.
- Liste de documents de référence

NOTE D'EVALUATION DU RAPPORT D'ACHEVEMENT DE PROJET (RAP) Validation des notations de performance du RAP

Echelle de notation du RAP:

Note	Explication
4	Très satisfaisant - Réalisation parfaite, aucune faille
3	Satisfaisant - La majorité des objectifs sont atteints en dépit de quelques lacunes
2	Insatisfaisant - Projet partiellement abouti. Presqu'autant de résultats que de lacunes
1	Très insatisfaisant - Très peu de réalisations et de graves lacunes
UTS	Incapable de noter
NA	Sans objet

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation IDEV	Justification /Commentaires
PERTINENCE	Pertinence de l'objectif de développement du projet (OD) pendant la période d'exécution	4	4	Le projet répondait aux SRP et SDR du pays pour les interventions publiques dans le secteur rural. Il s'inscrivait dans le cadre du PN-AEPA. Il s'inscrivait également dans le cadre de l'Initiative de la Banque concernant l'eau potable et l'assainissement en milieu rural.
	Pertinence de la conception du projet (de la phase d'approbation à la phase de clôture)	3	3	La conception du projet répondait à la nécessité de mettre à la disposition des populations rurales de l'eau potable en quantité suffisante et des infrastructures sanitaires adéquates. Des campagnes d'IEC et de formation des maçons, des maîtres d'écoles et des relais féminins ont eu lieu pour un changement de comportement en faveur des bonnes pratiques d'hygiène. Il y'a eu constitution de CGPEs et de AUEs.
NOTE GLOBALE DE PERTINENCE		3,5	3,5	Calcul de moyenne
EFFICACITÉ*	Niveau de réalisation des Effets			
	Effet1 : Amélioration de l'accès à l'EP à Maradi, Tahoua et Tillabéri	3	3	le taux d'accès à l'eau potable s'est situé à 50,1%, 44,3% et 50,8% respectivement à Maradi, Tahoua et Tillabéri contre des objectifs de 51,31%, 42,62% et 50,63%.
	Effet2 : Amélioration de l'accès aux services d'assainissement dans les trois régions	3	3	l'accès aux services d'assainissement a atteint 7,22% de la population ciblée contre un objectif fixé à 5,04% soit un taux de réalisation de 143%.
	Effet3 : Amélioration des conditions socio-économiques des femmes	3	3	Aucun détail n'a été fourni par le RAP en ce qui concerne taux de prévalence des maladies hydriques bien que des objectifs aient été fixés dans le cadre logique du projet.

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation IDEV	Justification /Commentaires
Niveau de réalisation des produits				
	Produit1 : Ouvrages d'AEP réalisés et réhabilités	3	3	Tous les ouvrages d'AEP prévus ont été réalisés
	Produit2 : Matériel de pompage et matériel technique	3	3	100% des PMH réalisé, matériel technique non acquis (sondes, ph mètres, chronomètres, GPS et scléromètres).
	Produit3 : Ouvrages d'assainissement réalisés	3	3	Non réalisé à Tahoua. 113% de l'objectif atteint à Maradi et Tillabéri.
	Produit4 : Personnels des institutions chargées de la gestion et de la planification du secteur sensibilisés et formés	3	3	Réalisé partiellement
	Produit5 : Installation des unités de déferrisation d'eau.	3	3	Non prévues initialement ; Non réalisé.
Notation l'Objectif de Développement (OD)				
	Objectif de Développement	2,5	3	
	NOTE DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT	2,5	3	Cf. Méthodologie EER
Degré de couverture des bénéficiaires				
	Bénéficiaire1 : Population	n/a	n/a	Le projet alimente durablement en EP 174,020 personnes supplémentaires dont plus de 52% de femmes. Accès à l'assainissement à 37,000 personnes dont 30,000 pour l'assainissement familial et 7,000 pour l'assainissement public.
	Bénéficiaire2 : Institutionnels	n/a	n/a	Le MHE et ses différentes directions régionales et provinciales ainsi que les CGPEs et de AUEs.
Effets imprévus ou additionnels (positifs ou négatifs non pris en compte dans la cadre logique) et leur niveau d'impact sur le projet (élevé, moyen, faible)				
	Développement institutionnel	n/a	n/a	La fin des prestations en 2011 du Bureau d'études recruté par l'AFD pour la région de Tahoua, n'a pas permis d'assurer le suivi-contrôle de réalisation des 1769 latrines familiales sur financement BAD
	Genre	n/a	n/a	
	Environnement & Changements climatiques	n/a	n/a	
	Réduction de la pauvreté	n/a	n/a	
	Développement du secteur privé	n/a	n/a	
	Intégration régionale	n/a	n/a	

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation IDEV	Justification /Commentaires
	Autres (Technique)	n/a	n/a	La forte teneur en fer constatée au niveau des 19 forages de la région de Tahoua
NOTE GLOBALE DE L'EFFICACITÉ				
EFFICIENCE	Respect des délais (en se collant à la date initiale de clôture)	1	1	La durée initiale était prévue être 36 mois et le réel s'est fait sur 87 mois. Le rapport entre délai d'exécution prévisionnel et délai réel est 0,41.
	Efficiences de l'utilisation des ressources	3	3	Le projet a réalisé la plupart de ses produits dans les limites du budget disponible. (cf. méthodologie ERR). Des produits ont été abandonnés ou réalisés partiellement comme détaillé dans la Section 'Efficacité dans la production des extraits'. Le taux de réalisation fourni par le RAP est 95% sans aucun détail de calcul. Le montant total décaissé est 76,5 % du montant total engagé.
	Taux de rentabilité économique (à préciser si applicable)	3	3	Le taux de rentabilité économique (TRE) est estimé à l'évaluation du projet à 15,36%. Il a été actualisé à l'achèvement à 14,2%. Le RAP n'a fourni aucun détail de calcul comparé aux données utilisées à l'évaluation.
	État d'avancement de l'exécution (à partir de l'EER actualisé)	3	2	REER n'a pas été joint au RAP. Les extraits réalisés avec 51 mois de retard. 20 édifices publics de Tillabéri et 1769 latrines de Tahoua non réalisés.
	Autres critères (à spécifier)	n/a	n/a	
NOTE GLOBALE DE L'EFFICIENCE		2,50	2,25	Calcul de moyenne
DURABILITÉ	Viabilité financière	3	2	Le projet génère des recettes pour la gestion des Mini-AEP. Le RAP relève que le principal défi reste la gestion efficiente des ressources mobilisées à des fins d'entretien et de maintenance des ouvrages. Le RAP n'a fourni aucun détail ou situation financière.
	Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités	3	3	Il y'a un Guide du Service Public de l'Eau qui définit les rôles et responsabilités des acteurs. Le projet a réalisé des activités de formation sur l'entretien des ouvrages et l'éducation à l'hygiène. Il a formé également des maçons aux techniques de construction des latrines.
	Approbation et durabilité des partenariats	3	3	Les groupes cibles du projet ont bénéficié des actions d'IEC et de renforcement des capacités. Les structures du MHELCD et de la DHEPS ont bénéficié d'appui en matériel informatique, matériel roulant.
	Durabilité environnementale et sociale	3	3	Le projet est classé en catégorie 2. Le RAP confirme que les incidences mitigées identifiées à l'évaluation, ont été maîtrisées avec la mise en œuvre de mesures appropriées, notamment le suivi de la qualité des eaux.

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation IDEV	Justification /Commentaires
<p>* La notation du volet efficacité est obtenue à partir de la notation de l'OD du tout dernier EER (Voir note d'orientation sur l'EER).</p> <p>L'appréciation des produits et effets se fera en termes de progrès réalisés vers les cibles et la note globale de l'OD est déterminée en combinant les notations établies pour les effets et les produits suivant la méthodologie définie dans la note d'orientation de l'EER. Il est donnée : Très satisfaisant (4), Satisfaisant (3), Insatisfaisant (2) et Très insatisfaisant (1).</p>				

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation IDEV	Justification
PERFORMANCE DE LA BANQUE	Identification proactive et résolution des problèmes rencontrés aux différentes phases du cycle du projet			Au cours de l'exécution du projet, la Banque a entrepris 10 missions 1de lancement et 9 de supervision soit un taux de 1,5 mission par an, ce qui est inférieur à la norme exigée. Ces supervisions ont permis de résoudre les problèmes de manière anticipative. La Banque a suspendu les décaissements du projet à la suite de la soumission tardive et de la qualité des rapports d'audit.
	Prise en compte des leçons tirées des opérations précédentes dans la conception et l'exécution			
	Participation des parties prenantes pour renforcer l'appropriation			
	Renforcement des exigences fiduciaires et de sauvegarde			
	Conception et mise en œuvre du système de suivi-évaluation			
	Qualité de la supervision de la Banque (dosage des compétences des équipes de supervision, etc)			
	Réponse aux requêtes			
NOTATION DE LA PERFORMANCE DE LA BANQUE		3	3	
PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR	Qualité de la préparation et de l'exécution			Les principales faiblesses consistaient en la conduite du processus d'acquisition, la tenue de la comptabilité et la soumission des rapports d'audits. Les ressources de la contrepartie ont été disponibles à temps. L'UCP a mis en œuvre les recommandations des missions de supervision de la Banque et celles des rapports d'audits effectués.
	Conformité aux engagements, aux accords et aux sauvegardes			
	Mise à disposition en temps opportun de la contrepartie			
	Réactivité aux recommandations de supervision			
	Mesures prises pour assurer la durabilité du projet			
	Respect du calendrier de préparation des requêtes			
NOTATION DE LA PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR		3	3	
PERFORMANCE DES AUTRES PARTIES PRENANTES	Respect des délais de décaissement des cofinanciers			Les performances des entreprises de travaux et des cabinets chargés d'IEC, du contrôle et de la surveillance des travaux sont jugées satisfaisantes pour l'essentiel. Toutefois, une seule entreprise s'est trouvée dans l'incapacité de terminer ses
	Fonctionnement des mécanismes de collaboration			
	Qualité du dialogue politique des cofinanciers (seulement pour les OAP)			

	Qualité du travail des prestataires			travaux, ce qui a conduit l'organe d'exécution à résilier le marché.
	Réactivité aux demandes des clients			
NOTATION DE LA PERFORMANCE DES AUTRES PARTIES PRENANTES		3	3	
La notation globale est donnée par: Très satisfaisant, Satisfaisant, Insatisfaisant et Très insatisfaisant.				
(i) Très satisfaisant (TS) : 4 (ii) Satisfaisant (S) : 3 (iii) Insatisfaisant (I) : 2 (iv) Très insatisfaisant (TI): 1				

CONCEPTION, MISE EN ŒUVRE ET UTILISATION DU SUIVI ET ÉVALUATION (S&E)

Critères	Sous-critères	Validation IDEV	Justification/Commentaires
CONCEPTION DU S&E	Système de S&E en place, clair, adéquat et réaliste		A l'évaluation, la Banque ne s'est pas assurée de la mise en place d'un plan de suivi-évaluation. Elle n'a pas détaillé proprement les différentes étapes à entreprendre pour un suivi efficace de la réalisation du projet Le RAP non plus n'a pas couvert le côté Suivi-évaluation d'une manière détaillée. Il s'est contenté d'indiquer que la Banque avait suspendu les décaissements du projet à la suite de la soumission tardive et de la qualité des rapports d'audit.
	Les indicateurs de suivi et le plan de suivi ont été dûment agréés		
	Existence d'indicateurs désagrégés selon le genre		
	Les données de référence ont été disponibles ou collectées durant la conception		
	Autres à préciser		
NOTE DE LA CONCEPTION DU S&E		1	
MISE EN ŒUVRE DU S&E			
NOTE DE LA MISE EN ŒUVRE DU S&E		1	
UTILISATION DU S&E			
NOTE DE L'UTILISATION		1	
NOTATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DU S&E		1	

EVALUATION DE LA QUALITE DU RAP

Critère	RAP-EVN (1-4)	Justifications/Commentaires
QUALITE DU RAP		
1. Degré et qualité de l'exhaustivité des éléments de preuves et de l'analyse du RAP pour étayer les notations des différentes sections.	2	Le RAP a bien décrit le degré de réalisation du projet avec les arguments documentés concernant les pertinences du projet, ses produits et ses effets. Aucun détail n'a été fourni en ce qui concerne le taux de prévalence des maladies hydriques bien que des objectifs aient été fixés dans le cadre logique du projet.
2. Degré d'objectivité des notes d'évaluation du RAP.	4	Le RAP a été objectif pour les notes d'évaluation
3. Degré de cohérence interne des notations d'évaluation du RAP ; inexactitudes ; incohérences (dans les différentes sections) entre les textes et les notations ; cohérence entre la note globale et les notations des différentes composantes.	3	La revue a noté une incohérence du RAP quant aux bénéficiaires dans la Section B-2 et la Section B-5.
4. Degré d'identification et d'évaluation des facteurs clés (internes et exogènes) et des effets inattendus (positifs et négatifs) ayant affecté la conception et la mise en œuvre.	3	Le RAP a bien identifié les effets inattendus ayant affecté la conception et la mise en œuvre.
5. Adéquation du traitement des mesures de sauvegarde, des questions fiduciaires, de l'alignement et de l'harmonisation.	3	Le RAP n'a pas couvert la partie financée par l'AFD pourtant détaillée dans le REP.
6. Degré de solidité des processus de génération et d'analyse des données (y compris les taux de rentabilité) en appui à l'évaluation du RAP.	3	Le RAP n'a fourni aucun détail de calcul du TRE comparé aux données utilisées à l'évaluation.
7. Adéquation globale de l'accessibilité des éléments de preuves (à partir du RAP, y compris les annexes et les autres données fournies).	2	Ni EER ni autres annexes n'ont été attachés au RAP.
8. Dans quelles mesures les enseignements tirés (et les recommandations) sont clairs et fondés sur l'évaluation du RAP (éléments de preuve et analyse).	3	Les enseignements n'ont pas été formulés selon le standard du Groupe de Coopération en matière d'Evaluation. Des enseignements sont à considérer plutôt des recommandations
9. Degré de clarté et d'exhaustivité globale du RAP.	3	Globalement, le RAP a été clair
Autres (à spécifier)	n/a	n/a
NOTE SUR LA QUALITE DU RAP	3	substantiel
Conformité du RAP avec les directives (RAP/OM ; IDEV)		
1. Délais de livraison du RAP (A temps = 4; en retard = 1)	4	Le RAP a été préparé 6 mois après la clôture du projet.
2. Degré de participation de l'Emprunteur, du Co-financier et du Bureau Extérieur dans la préparation du RAP ***	4	Le Bureau de Bamako a participé dans la préparation du RAP
3. Autres aspects (à spécifier)	n/a	n/a
Note sur la conformité du RAP	4	exemplaire
*** Noté Élevé/exemplaire (4), ou substantiel/significatif (3), ou modéré (2), ou négligeable (1)		

Sigles et abréviations

AUE	Associations des Usagers de l'Eau
AUSPE	Association des Usagers du Service Public de l'Eau
CGPE	Comité de Gestion des Points d'Eau
DHPES	Direction de l'Hygiène Publique et de l'Education pour la Santé
IAEAR	Initiative pour l'Alimentation en Eau potable et l'Assainissement en milieu Rural
IEC	Information, Education et Communication
MHELCD	Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
PEM	Point d'Eau Moderne ;
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PNAEPA	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
PSE	Programme Sectoriel Eau
REP	Rapport de l'Evaluation du Projet
RAP	Rapport d'Achèvement du Projet
SDR	Stratégie du Développement Rural
SEEN	Société d'Exploitation des Eaux du Niger
SPEN	Société de Patrimoine des Eaux du Niger
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TRE	Taux de Rentabilité Economique
UCP	Unité de Coordination du Projet
UGE	Unité de Gestion de l'Eau

Liste des documents de référence

- ✓ Projet d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en Milieu Rural dans les régions de Maradi, Tahoua, Tillabéri – Niger, RAP, BAD – Juin 2015
- ✓ Projet d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en Milieu Rural dans les régions de Maradi, Tahoua, Tillabéri – Niger, REP, FAD – Mai 2006
- ✓ Projet d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en Milieu Rural dans les régions de Maradi, Tahoua, Tillabéri – Niger - 6 Aide-Mémoires de Missions de supervision, BAD – Avril 2012 – Juin 2015
- ✓ Projet d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en Milieu Rural dans les régions de Maradi, Tahoua, Tillabéri – Niger, Rapport d'audit Janvier – Décembre 2014